## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

Présents: MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES,

IDOMENEE, Mme ANCHEN, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECQ, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, BITAILLOU, MAILLET,

LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

Pouvoirs: Suzanne SAGE à Anne-Marie ANCHEN

Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ

Gérard FRECHOU à Louis REY

Jacques CARSUZAA à Jean-Marie GOUINEAU
Dominique QUEHEILLE à Marie-Lyse GASTON
Fabien REICHERT à Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u>: Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY

Thérèse LASMARRIGUES suppléante d' Alain TEULADE

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Serge GUILHEM BOUHABEN suppléant de David LAMPLE Georgette SALHI suppléante de Philippe GARROTE

Excusés: Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Jean BEDECARRAX, Gérard

LEPRETRE, Anne BARBET, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie

GINIEIS, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

## **RAPPORT N° 130409-23-PER**

## SERVICE ECONOMIE: SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. BELLOT indique que dans le cadre de la réorientation des axes d'intervention économique, il vous est proposé de développer les ressources du service correspondant par le biais d'un partenariat avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Pau et ce sous la forme d'un contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans.

Il s'agira pour la personne retenue d'accompagner le chef de service dans les missions suivantes :

- Participer à l'animation économique du territoire et développer son attractivité,
- Promouvoir les parcs d'activités commercialisés par la Communauté de Communes.
- Développer des outils d'aides à la décision (études et indicateurs).

Ce dispositif, qui pourrait être mis en place dès le mois d'avril, représentera une dépense annuelle qui n'excèdera pas 20 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.	
Ouï cet exposé,	
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,	
<ul> <li>ADOPTE le présent rapport</li> <li>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Pau</li> <li>VOTE les crédits nécessaires.</li> </ul>	on d'apprentissage correspondante
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2013	
Suivent les signatures	
	Le Président
	Jean-Etienne GAILLAT